



## litige ORANGE + saisie sur compte bancaire

Par **ichigo04**, le **18/08/2009** à **14:09**

Bonjour,

J'ai récemment eu la surprise d'une lettre d'huissier de justice me notifiant que je faisais l'objet d'une saisie sur compte bancaire sur demande d'ORANGE.

Voilà ma situation: je fais l'objet d'une poursuite pour non paiement des indemnités de résiliation. En effet il y a 7 mois, abonné chez orange et toujours sous fidélité, je reçois une lettre d'orange me notifiant que mon contrat allait être modifié et que par conséquent je pouvais résilier mon contrat pendant les 4 mois qui suivaient sans payer les frais de résiliation. Je décide de résilier mais Orange veut procéder à un débit pour la résiliation (j'essaie de contacter le service client en vain) je décide donc de faire opposition. Sans nouvelle de leur part je pense donc qu'ils ont vu leur erreur.

Mon travail m'emmène à travailler sur Toulouse pendant 6 mois. A mon retour surprise je suis poursuivi par "recocash" (recouvrement), ayant énormément de chose à régler je ne m'en préoccupe pas tout de suite.

Et il y a 4 jours, je reçois la lettre pour "saisie sur compte bancaire".

Je décide de me renseigner apparemment je pourrais contester devant un juge d'exécution (aucune idée de la procédure: coût, etc...). Je décide d'appeler l'huissier de justice pour lui expliquer la situation. Il me dit que je doit régulariser ma situation (cad payer ce que je dois) avant de poursuivre ORANGE pour réclamer cet argent. Dans cette hypothèse j'ai peur de n'être jamais remboursé par ORANGE.

Je souhaiterais savoir quels sont mes droits et quelle est la marche à suivre si en effet il vaut mieux que je paie et que je négocie avec Orange par la suite ou s'il vaut mieux que je conteste devant un juge ou si je peux encore négocier avec Orange? Ou alors s'il y a d'autres solutions, je ne sais pas.

Merci d'avance et désolé pour le long discours

Par **MICHEL EVREINOFF**, le **13/03/2011** à **18:28**

Bonjour,

Votre problème est que vous n'avez pas su réagir comme il convenait de le faire. Vous auriez du informer votre opérateur de votre réclamation par lettre recommandée avec accusé

réception et lui adresser une copie de la proposition de résiliation initiale.

Faute de réactivité, la machine judiciaire s'est mise en marche, RECOASH + huissier.

Mon conseil aujourd'hui, payez par mandat sur le compte bancaire de l'huissier, et négociez un remboursement avec votre opérateur en lui adressant la copie de la proposition de résiliation et une preuve de votre paiement.

Par **Domil**, le **13/03/2011** à **18:31**

[fluo]Le 18/08/2009[/fluo]